

Critères d'admission de nouvelles associations

Selon l'art. 4 des statuts, *"les associations dont le but est conciliable avec les objectifs de swiss skateboard et dont le siège se trouve en Suisse ou dans la principauté de Liechtenstein ... peuvent devenir membre de swiss skateboard."*

Les conditions pour une adhésion de swiss skateboard sont explicitées ci-après.

Par *"associations dont le but est conciliable avec les objectifs de swiss skateboard"*, la fédération entend que seules les associations "durables" sont admises dans la fédération. Dès lors que les critères suivants sont remplis simultanément, les associations sont admises dans la fédération :

1. But: l'objectif de l'association est consacré en substance à "l'encouragement d'utilité publique du sport du skateboard".
2. Vie de l'association: les associations sont dotées d'une certaine structure. Elles entretiennent la vie associative et organisent des activités collectives.
3. Les associations présentent un nombre minimum de membres. Comme grandeur indicative, les associations doivent faire valoir au moins dix membres actifs. Cette grandeur indicative peut être inférieure au cas par cas.
4. Les associations organisent un tournoi annuel.
5. Les associations souscrivent aux règles de l'Agence mondiale antidopage et de la Charte d'éthique.

Procédure (art. 4 al. 2):

Les statuts valables actuellement, la liste des noms du conseil d'administration, des réviseurs des comptes et de tous les membres actifs ainsi que le protocole de fondation ou le dernier protocole de l'assemblée générale doivent être joints à la demande d'adhésion par écrit. Le demandeur obtiendra une confirmation de la réception de la demande sous dix jours. Dans la mesure où la demande est complète et l'association remplit les critères décrits ci-dessus, le conseil d'administration informera par écrit toutes les associations membres existantes de swiss skateboard sur la demande d'adhésion sous 20 jours à partir de la réception des documents manquants ou de la demande complète. En cas de demandes incomplètes, le demandeur a la possibilité de compléter sa demande.

keep pushing!

Swiss skateboard

Le conseil d'administration